

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 JUIN 2008
ST MAURICE EN CHALENCON

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, , BALAYN Jean-Daniel, BERTHELOT Murielle, BLACHE Emilie, BORDIGONI Eliane, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, LEXTRAIT Claude, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MONDON Catherine, MOUNIER Jean-François, PIZETTE Jean-Claude, RENE Arlette, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

Excusés : Yves BAZIN, Jean-Louis BEYRON, Nathalie DHORMES.

1. ADMR

L'Association d'aide à Domicile en Milieu Rural recherche des bénévoles et vient présenter ses actions. L'association aide 130 personnes sur son territoire. Afin d'avoir un nouveau souffle, l'ADMR propose de réaliser des réunions publiques sur chaque Commune.

L'ensemble des membres du Conseil valide cette proposition et demande à l'ADMR de réaliser un planning de réunions en partenariat avec les Communes.

→ *Les questions sur le centre de loisirs ont été traitées à la fin du Conseil*

2. Forum des Associations 2008

Annie LOUIS rappelle qu'en 2007, un forum des associations intercommunal avait été organisé. Fort du succès qu'il avait rencontré, la commission culture envisage de renouveler l'expérience le samedi 13 septembre 2008 au collège de l'Eyrieux à St Sauveur de Montagut, durant l'après midi.

L'objectif est de valoriser les associations, de mieux les faire connaître auprès des habitants (inscriptions possibles aux activités...) et des autres associations (développement de liens et partenariat...), le tout dans un cadre convivial.

Comme l'an dernier une plaquette pourra être diffusée pour l'occasion présentant les associations présentes ou représentées.

Un petit budget pourrait être alloué. Pour information, en 2007, 500 Euros ont été investis pour les boissons, l'apéritif et les frais de reproduction. Il y a eu 200 Euros de recette de buvette.

Afin de préparer collectivement cette manifestation, une rencontre avec toutes les associations intéressées aura lieu le mardi 17 juin de 18h à 19h30 à la salle des fêtes des Ollières.

→ Le Conseil valide à l'unanimité le forum des associations 2008 et d'allouer les crédits nécessaires à sa réalisation.

3. Avenant à la maîtrise d'ouvrage unique

Annie LOUIS rappelle qu'une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée le 21 Décembre 2007 entre la Commune des Ollières et la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres. Cette convention a pour objet de désigner un maître d'ouvrage unique chargé de l'opération commune aux parties, intitulée « Bâtiment enfance aux Ollières ».

Elle explique que le groupe de pilotage de la crèche propose un avenant à cette convention concernant l'article 14 sur les modalités financières. Il est écrit que les dépenses engagées sont à répartir au prorata des m² de surfaces de chaque partie. Hors, les surfaces ne sont pas encore définies alors que des factures sont à acquitter.

Le groupe de pilotage propose donc que 50% des frais en amont de l'Avant Projet Détaillé (APD) soient payés au compte 2313 (et rentreront dans le patrimoine de la Communauté de Communes) et 50% soient payés sur l'opération 4581-12 et donneront lieu à remboursement par la Commune des Ollières. Ces frais comprennent :

- Les frais d'études
- Les frais de géomètre
- Les frais de publication
- Les frais du bureau de contrôle
- Les frais de CSPS
- Les frais de reproduction

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité l'avenant cité ci-dessus.

4. Validation de l'architecte choisi pour le bâtiment enfance

Annie LOUIS rappelle que l'appel d'offre pour le choix de l'architecte pour la construction du bâtiment enfance a été réalisé.

14 offres ont été reçues dont une hors délais. 3 architectes ont été retenus pour les négociations :

- Le cabinet CUCHE de Privas
- Le cabinet ARIES de Valence
- Le cabinet BOULANT de Romans (ne s'est pas présenté car erreur dans son offre)

Suite à ces négociations, il s'agit du cabinet ARIES qui a été retenu pour 11,14% du montant des travaux et 1% pour la mission OPC.

Nathalie MALET-TORRES demande si le cabinet BOULANT a été remplacé par un autre architecte pour la rencontre. Annie LOUIS explique qu'il a informé de son désistement trop tard pour que l'on puisse en sélectionner un autre.

→ Après débat, le Conseil valide, à l'unanimité, le choix de l'architecte ARIES pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction du bâtiment enfance aux Ollières.

Annie LOUIS informe le Conseil de la suite du projet. Elle a téléphoné à la Préfecture (Mme BERNARD) pour appuyer le dossier DGE, suite aux précisions que les services demandaient. Mme BERNARD a expliqué que le dossier était bien placé.

Information post-réunion : La demande de subvention DGE a été acceptée. Le projet a obtenu le soutien financier de l'Etat à hauteur de 40% (ce qui avait été demandé).

5. SDE : Participation Communale et Intercommunale

Annie LOUIS explique qu'il était prévu dans l'ordre du jour de remettre à plat les participations communales et intercommunales du SDE. Suite au bureau, il a été décidé de reporter ce point lors d'un prochain Conseil en septembre afin que chaque Commune puisse analyser les chiffres calculés par la Communauté de Communes.

Gilbert VALETTE rappelle qu'il avait été convenu en 2003 que la Communauté de Communes prenne en charge l'ensemble des travaux engagés avant 2003. Les calculs réalisés ne prennent pas en compte cette décision.

6. Validation du choix des entreprises Inofils 2, avenant au bail et emprunt

Gilbert VALETTE rappelle que suite à la procédure de marché à procédure adaptée, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 9 juin 2008 et a choisi les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

- Lot n°1 Electricité : Entreprise ROURIN
- Lot n°2 Toiture : Entreprise CHAZAL
- Lot n°3 Sécurité : Entreprise MOYON
- Lot n°4 Peinture : Entreprise CHARPAIL

Pour rappel, le plan de financement présenté lors du précédent conseil est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Electricité	22 066 □	FDAI	28 082 □	30%
Panneaux de toiture	20 880 □	Autofinancement	65 526 □	70%
Toiture	38 169 □			
Sécurité	931 □			
Peinture	3 052 □			
Divers et imprévus	8 510 □			
TOTAL	93 608 □	TOTAL	93 608 □	

Il informe également le Conseil qu'il est nécessaire de faire un avenant au bail commercial en date du 14 novembre 2005 afin de prendre en compte le montant des travaux et les frais bancaires (intérêts, frais de dossiers) moins les subventions dans les loyers.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité le choix des entreprises et autorise la Présidente à signer l'avenant au bail.

Afin de pouvoir financer l'opération, il est nécessaire de réaliser un emprunt comme cela a été délibéré lors du conseil communautaire du 06 mai 2008. Roland ROUCAUTE informe que le prêt sera d'un montant de 65000□ auprès de la Caisse d'Epargne et se fera sur une durée de 10 ans. Il explique également qu'il faut créer une nouvelle opération « Inofils 2 » sur le budget bâtiments industriels.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité la création d'une nouvelle opération sur le budget bâtiment industriel

7. Moulinon 2 – Validation du plan de financement

Gilbert VALETTE rappelle le travail de définition déjà effectué et les aménagements à réaliser dans le cadre de l'opération 2 de revitalisation du Moulinon, à Saint-Sauveur de Montagut, pour l'accueil d'entreprises.

Aussi, au vu du nouvel estimatif de travaux à réaliser, établi par l'agence d'architecture 3A, Annie LOUIS propose de valider le nouveau plan de financement qui suit comprenant une subvention déjà acquise au titre de la Dotation de Développement Rural 2007.

Dépenses en Euros HT		Recettes en Euros HT		
Aménagement Immobilier d'entreprises - Aile Nord (560m ²)	460 690	Etat - DDR	136 800	16,40%
Aménagement Immobilier d'entreprises - Aile Est (306m ²)	373 224	Région - CDRA	275 192	33,00%
Comprend :				
- Les bureaux				
- La Cage d'escalier				
- Reprise façade (tranche conditionnelle)		Autofinancement	421 922	50,60%
TOTAL	833 914	TOTAL	833 914	100,00%

Dominique ALLAIN explique que ce choix stratégique risque de ne pas être accepté par la Région.

→ Après débat, le conseil valide à l'unanimité le nouveau plan de financement de l'opération Moulinon 2.

Information post-réunion : Le chargé de mission économie du CDRA ayant précisé que ce dossier ne pouvait être subventionné en l'état, il a été sollicité une aide financière de 203 995 euros auprès du CDRA, correspondant à 33% du montant hors d'eau, hors d'air et sécurité pour l'aile nord et à 33% du montant des travaux de l'aile est renommée « pépinière d'entreprises ». Le sujet sera réabordé lors du prochain Conseil.

8. Cintenat 2

Annie LOUIS explique que suite à l'ouverture des plis de Cintenat 2, de nombreux lots ont été infructueux :

Enduits de façade : marché infructueux
Isolation Bardage : marché infructueux
Plâtrerie Peinture : marché infructueux
Electricité : marché infructueux
Carrelage : DELARBRE pour 4 430, 28 €
Menuiserie : marché infructueux

La Commission d'Appels d'Offres, qui s'est réunie le 2 juin dernier, propose de relancer les entreprises qui ont candidaté sous forme négociée.

Information post-réunion : Annie LOUIS détenant une délégation pour la passation des marchés et en accord avec la Commission d'Appels d'Offres, les entreprises retenues sont :

Enduits de façade : GIDER FAÇADES
Isolation Bardage : TRAVERSIER
Plâtrerie Peinture : SEB'DÉCO
Electricité : LEXTRAIT
Carrelage : DELARBRE
Menuiserie : CHAZEL

Les travaux devraient débuter fin août.

9. Convention de survol Belvédère

Jean-Louis VIDIL rappelle que pour la réalisation du Belvédère, une convention d'autorisation de survol doit être signée avec le propriétaire de la parcelle située sous la structure. Lors du précédent conseil du 6 mai 2008, il avait été abordé la problématique de l'entretien des parcelles du propriétaire. Dans la convention, il a donc été rédigé :

« *La Collectivité s'engage*

- *A respecter le projet clairement défini dans les annexes ;*
- *A favoriser la recherche de solutions afin d'entretenir les terrasses situées sur la parcelle n°69 section F*
- *A veiller au maintien de la propreté du site et des dégradations éventuelles qui en découleraient. »*

Jean-Louis VIDIL explique que le permis a été accepté et que les travaux ont commencé. Ils devraient être terminés fin juillet. Annie LOUIS souligne que le PNR des Vosges est intéressé par le projet du belvédère et souhaite venir sur le site. Il est important de penser à prendre des photos durant la construction.

→ Après débat, le conseil autorise, à l'unanimité, la présidente à signer la Convention de survol.

Information post-réunion : Suite aux remarques du propriétaire, la Commune de St Michel a décidé de prendre en charge l'entretien des terrasses.

10. Questions diverses (1)

a. Modification du tracé de ramassage scolaire

Annie LOUIS présente la modification du tracé de ramassage scolaire proposé sur la Commune de Pranles.

Après débat, il est constaté que c'est à la Commune de prendre la délibération et non à la Communauté de Communes. En effet, la Communauté de communes n'est compétente que pour les transports en direction du collège.

b. Crèche de Beauvène

Edwige VANDERGUSTE remplace Danièle DEMORGNY en tant qu'animatrice accueillante sur le site de Beauvène.

c. Site Internet en ligne

Annie LOUIS informe le Conseil que le site Internet est officiellement en ligne et accessible à l'adresse : www.eyrieux-aux-serres.fr

d. Information sur le projet de signalétique de la commission environnement

Jean Louis VIDIL informe qu'une commission environnement s'est déroulée le 04 juin 2008. La commission a proposé d'entamer une réflexion sur un projet de signalétique. Un animateur du PNR interviendra lors d'une prochaine commission afin de voir quels sont les moyens d'actions de la Communauté de Communes sur ce thème. La Commune de Chalencou a déjà entamé un projet de signalétique, cela serait plus cohérent d'avoir le même matériel, forme et fond, sur tout le territoire.

Alain SALLIER souligne qu'il y a deux choses à définir pour ce type de projet :

- La réglementation de l'affichage publicitaire
- La réflexion sur la signalétique pour le village

Christian ROSE souligne qu'il serait plus cohérent de faire cela à l'échelle du PNR, d'avoir les mêmes pictogrammes. Alain SALLIER explique qu'il n'y a pas d'obligations de respecter la charte du PNR

Jean-Daniel BALAYN souligne qu'il y a également un important travail pédagogique à entamer auprès des enseignants.

e. Bilan énergétique des Communes

Jean-Louis VIDIL explique également que la commission environnement souhaite travailler sur la réalisation d'un bilan énergétique des Communes. Le problème qui se pose est la multiplicité des acteurs : PNR, Polénergie, SDE... Il est difficile de savoir à qui s'adresser et de savoir qui fait quoi.

La Commission environnement souhaiterait également être consultée pour la construction des bâtiments intercommunaux (crèche et Moulinon).

f. Problématique des HLM

Annie LOUIS lit un courrier de la Commune de St Michel adressé à l'Office Public HLM du département de l'Ardèche pour la création de logements locatifs à vocation sociale sur la Commune.

Jean-Louis VIDIL explique que l'avis intercommunal a un poids de plus en plus lourd dans la répartition des HLM, c'est pourquoi il est important d'associer la Communauté de Communes aux problèmes des petites communes pour créer des logements sociaux. Il pense que l'impact serait plus important si cette demande était faite par la Communauté de communes.

Derrière ce courrier, il y a également l'idée d'un aménagement de l'espace intercommunal et pourquoi pas, pousser la réflexion jusqu'à un PLU intercommunal. Ces questions dépendent de la commission aménagement de l'espace.

Dominique ALLAIN souligne qu'il est tout à fait d'accord avec cette idée et qu'il faut développer la réflexion en commission aménagement de l'espace. Il est important d'avoir une réflexion intercommunale sur l'offre en logement social. S'il n'y a pas de coordination, cela va affaiblir le territoire.

11. Centre de loisirs

Laetitia SERRE explique que le centre de loisirs va fonctionner cet été à l'école du Moulinon à St Sauveur de Montagut. Lors du changement de site, il y a eu un réel manque de communication et l'objectif est de le résoudre. C'est le travail de la commission vie sociale.

La proposition de la commission est de fonctionner provisoirement à St Sauveur pour le centre de loisirs avec la fabrication des repas sur les Ollières. Le transport sera assuré par la Commune de St Sauveur et les programmes seront diffusés sous quelques jours.

Il sera revu en septembre les atouts et les inconvénients de chaque site. Nathalie MALET-TORRES explique qu'il est important de prendre du recul pour le bien être des enfants.

→ Cette proposition est validée par le Conseil.

12. Séjour jeunes

Laetitia SERRE informe le Conseil que le séjour jeunes se fera cette année en Bretagne. Cette proposition avait été faite par St Pierreville et il est vrai qu'il y a eu un manque de communication entre les deux structures pour le choix de la destination. La commission devra être plus associée en amont du projet pour les futures années afin de construire un projet pédagogique.

Le budget prévu est de 4275€, il atteindra sûrement 5000€. La participation des familles est de 28 € par jour avec une déduction des bons CAF possible.

13. Questions diverses (2)

a. Spectacles Ecole

Denis CLAIR explique que des spectacles sont organisés au théâtre de Privas pour les écoles. Pour qu'ils puissent avoir lieu, il faut un nombre minimum d'enfants (100). La Communauté de Communes ne pourrait-elle pas faire le lien entre les écoles à propos de ces spectacles ?

Ils auront lieu le 6 et 7 novembre 2008 et cela coûte 3,75€ par enfant.

Les maires peuvent également en parler lors des derniers conseils d'école.

b. Numéo

Denis CLAIR explique qu'il persiste de nombreux problèmes avec Numéo. L'école de Pranles ne reçoit plus ses mails. Il faudrait que la Communauté de Communes intervienne, prenne contact avec le Conseil Général. Pourquoi ne pas menacer de ne pas renouveler les contrats ?

Christian ROSE explique que la Région s'est engagée à supprimer toutes les zones blanches pour mi-2009.